

/VE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 91-125 du 7 juin 1991

chargeant Monsieur Richard ADJAHOU, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme de l'intérim de Monsieur Paul DOSSOU, Ministre du Plan, de l'Economie et des Finances pour compter du 25 Mai 1991.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU Le Décret N° 91-68 du 4 Avril 1991 portant composition du Gouvernement Provisoire ;
- VU Le Décret N° 91-72 du 11 Avril 1991 chargeant Monsieur Désiré VIEYRA Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense de l'intérim du Chef du Gouvernement pour compter du 11 Avril 1991 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 25 Mai 1991, Monsieur Richard ADJAHOU, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme est chargé de l'intérim de Monsieur Paul DOSSOU, Ministre du Plan, de l'Economie et des Finances pendant son absence.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 Juin 1991

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent,
le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense, chargé de l'intérim,


Désiré VIEYRA

Ampliations : PR 2 AN 2 CS 2 SGG 2 MPEF-MIEEF 6 AUTRES MINISTRES 12
BPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 2 DCCT-ONEFI 2 UNB-FASJEP 4 BCF 1 JORB 1.-